

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-1128 du 06/09/2023**

Arrêté du 5 septembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES

**Délégation encadrement supérieur et Talents**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte admission à la retraite d'une administratrice des Finances publiques.

Date d'application : 01/10/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES...3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ**

portant admission à la retraite d'une administratrice des Finances publiques

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

Vu le code général de la Fonction publique ;

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, notamment les articles L4 (1°) et L24 I (1°) ;

Vu la demande de l'intéressée ;

**ARRÊTE :**

**Article premier**

M<sup>me</sup> Anne-Marie CHEVALIER, administratrice des Finances publiques, 5<sup>ème</sup> échelon, affectée à la Direction nationale d'interventions domaniales est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**Article 2**

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 5 SEPTEMBRE 2023

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2<sup>ÈME</sup> GRADE,  
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756